

lui, le président du Conseil, dans une position des plus fausses. Il déclara, de plus, qu'il n'acceptait pas la doctrine énoncée par l'hon. M. Huntington, et demanda si en cette circonstance l'honorable directeur-général des Postes avait parlé en son propre nom. L'honorable président du Conseil a informé cette Chambre que le premier ministre lui répondit que le directeur-général des Postes n'avait parlé qu'en son propre nom ; conséquemment, il ne se rendait pas responsable de ce qu'il avait dit.

L'honorable président du Conseil nous a dit qu'il s'est déclaré des plus satisfaits quand il a su que la responsabilité du cabinet n'était nullement engagée et qu'elle reposait seule sur les épaules du directeur-général des Postes. Mais l'honorable président du Conseil, lui qui représente ou du moins est censé représenter dans le gouvernement la province de Québec, a-t-il déclaré devant cette Chambre et devant le pays que le premier ministre avait répudié le langage dont se servit le directeur-général des Postes ? Il ne le répudie pas. Le premier ministre n'a point déclaré qu'il refusait de prendre la responsabilité du discours prononcé par le directeur-général des Postes, mais il a dit tout simplement que l'honorable M. Huntington avait parlé en son propre nom. Le premier ministre n'a point déclaré qu'il répudiait son langage ou désavoué franchement toute idée de connivence dans cet outrage lancé à la population catholique du pays. Non, il ne l'a point fait. Aujourd'hui encore le premier ministre a déclaré que le directeur-général des Postes avait parlé en son propre nom, et malgré cela, le président du Conseil, le représentant du Bas-Canada dans le conseil des ministres—car il est censé représenter la population de la province de Québec dans le cabinet—n'a pas encore ressenti l'injure lancée à la population catholique du pays, aux évêques du Bas-Canada, et abandonne les grands principes qu'il professe et qu'il devrait au moins maintenir et défendre.

On essaie de m'interrompre, mais les honorables messieurs feraient bien de demeurer calmes. Quand l'honorable président du Conseil a parlé, personne n'est venu l'interrompre, et les mem-

bres qui prennent part au débat ne doivent pas l'être. J'espère que la liberté de la parole existe dans cette Chambre et que l'on écoutera avec une égale bienveillance et une même attention mes compatriotes de la province de Québec.

Lorsque les honorables membres voient que mes arguments sont dirigés contre leur chef, l'hon. président du Conseil, ils peuvent être naturellement portés à m'interrompre afin de faire perdre à cette Chambre le sens de mes paroles, mais ils peuvent être sûrs du contraire.

J'allais dire, M. l'Orateur, lorsque j'ai été interrompu par les honorables membres, que le président du Conseil, contrairement aux grands principes qu'il dit professer, du moins, a exprimé ces opinions et reste dans le même cabinet aux côtés de l'hon. ministre des Postes, qui a insulté les catholiques et les évêques du Bas-Canada, pour lesquels il dit avoir un si grand respect, et j'espère que ce sentiment de respect est aussi sincère qu'il le prétend. En tous cas, il reste dans le gouvernement aux côtés du ministre des Postes et du premier ministre qui ne répudie pas le langage du ministre des Postes à Argenteuil, et il ne montre pas aux prélats de la province de Québec le respect qu'il prétend avoir pour eux.

M. l'Orateur, je ne puis pas approuver la ligne de conduite suivie par l'hon. président du Conseil, lequel dit que sa responsabilité est dégagée (vu que le premier ministre a déclaré que le directeur-général des Postes a parlé en son nom seulement ; car, le président du Conseil devrait au moins montrer assez de respect pour la population du Bas-Canada, qu'il est censé représenter dans le cabinet, pour dire au premier ministre : " Si vous gardez cet homme dans le cabinet, si vous le gardez comme votre collègue, lui qui a insulté mes compatriotes et les évêques du pays, je serai forcé de résigner mon portefeuille." Mais le président du Conseil a-t-il agi ainsi ? Non ; il veut agir comme il l'a fait dans le passé. Il se voit sur les banquettes ministérielles, et il veut y rester, car la position qu'il occupe lui a coûté assez cher, et il est décidé de la garder. La population du Bas-Canada, saura, M. l'Orateur, apprécier à sa juste valeur